L'Accord du GATT relatif aux marchés publics permet aux fournisseurs des pays signataires de se livrer concurrence pour ce qui est des achats de certains organismes gouvernementaux, mais il ne s'applique qu'aux achats dont le montant dépasse une certaine valeur minimale. Le Canada et les États-Unis se sont entendus pour accroître le volume des marchés publics ouverts à la concurrence en réduisant ce seuil et en améliorant les pratiques gouvernementales d'achat. Les restrictions favorisant l'achat de produits nationaux seront éliminées dans le cas des marchés dont la valeur se situe entre 25 000 dollars américains (33 000 dollars canadiens) et le seuil prévu dans le Code, à savoir 171 000 dollars américains (238 000 dollars canadiens), pour ce qui est des achats et des organismes visés dans le Code.

En ce qui concerne les achats effectués en Amérique du Nord, les deux gouvernements ont convenu d'améliorer les procédures prévues dans le Code du GATT. Par exemple, la définition de principes communs régissant les procédures de contestation d'offres garantira aux fournisseurs potentiels un traitement équitable et efficace. Lorsqu'un fournisseur estimera avoir été traité injustement, un organisme d'examen impartial enquêtera sur la situation et rendra une décision en temps opportun. Cet organisme d'examen sera en outre habilité à recommander des modifications aux procédures d'achat, conformément à l'accord. Les gouvernements ont également convenu d'une même règle d'origine et se sont entendus pour améliorer les mesures de transparence, surtout en ce qui concerne les marchés faisant appel à un seul fournisseur.

Aux États-Unis, onze départements sur treize sont assujettis au Code du GATT, les seules exceptions étant les départements de l'Énergie et du Transport. En tout, quarante commissions et organismes gouvernementaux, de même que la NASA et la General Services Administration (organisme central d'achat) sont visés. Les achats du département de la Défense sont inclus pour certaines catégories de produits: véhicules, moteurs, composantes et outillage industriel, logiciels et matériel informatique, fournitures commerciales.

Au Canada, vingt-deux ministères et dix organismes sont touchés. Certains achats du ministère de la Défense nationale sont également visés; il s'agit surtout de produits civils. Sont exclus les